



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 35289 B1** (51) Cl. internationale : **B65D 5/00**
- (43) Date de publication : **01.08.2014**

(21) N° Dépôt : **35283**

(22) Date de Dépôt : **03.10.2012**

(71) Demandeur(s) :

- SOCIETE NORMANDE DE CARTON ONDULE, 2 RUE PAUL SABATIER 71100 CHALON SUR SAONE (FR)
- PAPETERIES D'ESPALY, 43000 ESPALY SAINT MARCEL (FR)
- STE MEDITERRAEEENNE D'EMBALLAGES, 15 RUE GASPARD MONGE - ZONE INDUSTRIELLE SUD 13200 ARLES (FR)
- CMCP-INTERNATIONAL PAPER, QUARTIER INDUSTRIEL KENITRA (MA)
- EMBALLAGES LAURENT SAS, RUE LOUIS JACQUES THENARD 71100 CHALON SUR SAONE (FR)

(72) Inventeur(s) : **Abdelwahad Majdi ; Mohammed El Houari**

(74) Mandataire : **SMAS INTELLECTUAL PROPERTY**

(54) Titre : **PLATEAU DE TRANSPORT D'OBJETS TELS QUE DES FRUITS ET LÉGUMES, POURVU DE RENFORTS À MULTIPLES ÉPAISSEURS DE CARTON**

(57) Abrégé : L'invention concerne un plateau de transport d'objets tels que des fruits et légumes, comprenant des parois latérales consécutives et une paroi de fond, ainsi qu'un renfort de rigidification pourvu d'une paroi principale plaquée intérieurement contre l'une des parois latérale du plateau, le plateau étant formé par pliage d'un flan de matériau semi-rigide. Selon l'invention, le renfort (9) comprend au moins une paroi supplémentaire (20) plaquée contre la paroi principale (21) du renfort et dotant le renfort (9) d'une multiple épaisseur de flan. L'invention trouve application dans le domaine de l'emballage et du transport d'objets tels que des fruits. Figure 1.

ABREGE

L'invention concerne un plateau de transport d'objets tels que des fruits et légumes, comprenant des parois latérales consécutives et une paroi de fond, ainsi qu'un renfort de rigidification pourvu d'une paroi principale plaquée intérieurement contre l'une des parois latérale du plateau, le plateau étant formé par pliage d'un flan de matériau semi-rigide.

Selon l'invention, le renfort (9) comprend au moins une paroi supplémentaire (20) plaquée contre la paroi principale (21) du renfort et dotant le renfort (9) d'une multiple épaisseur de flan.

L'invention trouve application dans le domaine de l'emballage et du transport d'objets tels que des fruits.

Figure 1.

01 AOUT 2014

« Plateau de transport d'objets tels que des fruits et légumes, pourvu de renforts à multiples épaisseurs de carton »

L'invention concerne un plateau de transport d'objets tels que des fruits et légumes, comprenant des parois latérales consécutives et une paroi de fond, ainsi qu'un renfort de rigidification pourvu d'une paroi principale plaquée intérieurement contre l'une des parois latérale du plateau, le plateau étant formé par pliage d'un flan de matériau semi-rigide.

Un plateau de ce type est notamment connu du document FR 2 577 522.

Dans ce plateau, le renfort est issu d'un volet articulé autour du bord supérieur de l'une des parois latérales du plateau, et dont des portions d'extrémités sont utilisées pour former un pan incliné, et une paroi principale plaquée contre la paroi latérale adjacente.

Le pan incliné et la paroi principale définissant le renfort participent à la résistance à la compression verticale du plateau au sein d'un empilement.

Mais lorsque les objets transportés sont particulièrement humides et lourds, la résistance à la compression verticale du plateau devient insuffisante.

L'invention a pour but de pallier ces inconvénients.

A cet effet, l'invention concerne un plateau de transport d'objets tels que des fruits et légumes, comprenant des parois latérales consécutives et une paroi de fond, ainsi qu'un renfort de rigidification, le renfort étant formé par une paroi principale plaquée intérieurement contre une partie d'extrémité d'une paroi latérale, le plateau étant formé par pliage d'un flan de matériau semi-rigide.

Selon l'invention, le renfort comprend au moins une paroi supplémentaire plaquée contre la paroi principale du renfort et dotant le renfort d'une multiple épaisseur de flan.

L'invention peut par ailleurs présenter l'un et/ou l'autre des avantages suivants :

- La paroi supplémentaire du renfort est prise en sandwich entre la paroi principale du renfort et la paroi latérale du plateau
- Le renfort comprend une première portion de flan articulée autour du bord supérieur de la paroi latérale et une deuxième portion de flan repliée contre la première portion de flan, les première et deuxième portions de flan formant respectivement la paroi principale et la paroi supplémentaire du renfort
- L'articulation du renfort autour du bord supérieur de la paroi latérale comprend deux lignes de pliage parallèles définissant une surface d'appui pour un plateau supérieur au sein d'un empilement s'appliquant sur les tranches supérieures des parois principale et supplémentaire
- Le plateau comprend un tenon de gerbage issu d'une portion de la surface d'appui et la paroi de fond et/ou la paroi latérale comprend une encoche susceptible d'accueillir le tenon de gerbage d'un plateau inférieur au sein d'un empilement
- Le plateau comprend un tenon de gerbage faisant saillie du bord supérieur de la paroi latérale contre laquelle le renfort est plaqué et à distance de ce renfort
- Le plateau comprend un petit volet articulé au bord latéral de la paroi latérale adjacente à la paroi latérale contre laquelle le renfort est plaqué, le petit volet étant plaqué contre le renfort
- Le petit volet est pris en sandwich entre le renfort et la paroi latérale du plateau contre laquelle le renfort est plaqué

- Le renfort comprend un tenon de verrouillage faisant saillie du bord inférieur de la paroi principale, et la paroi de fond comprend une entaille de forme correspondante, dans laquelle le tenon de verrouillage s'engage pour verrouiller le renfort contre la paroi latérale
- Le renfort est prolongé par une patte articulée relativement à la paroi principale du renfort et plaquée intérieurement contre la paroi latérale adjacente
- La patte comprend un tenon de verrouillage faisant saillie du bord inférieur de cette patte et la paroi de fond comprend une entaille de forme correspondante, dans laquelle le tenon de verrouillage s'engage pour consolider le verrouillage du plateau dans sa configuration montée
- Le renfort s'étend sur au moins le quart de la longueur de la paroi latérale contre laquelle il est plaqué
- Le plateau comprend des parois latérales courtes et des parois latérales longues, le renfort étant plaqué contre les parois latérales courtes du plateau
- La paroi latérale contre laquelle le renfort est plaqué comprend une ouverture de préhension réalisée à partir de son bord supérieur.
- Les parois principale et supplémentaire du renfort et la paroi latérale contre laquelle le renfort est fixé comprennent des cannelures orientées parallèlement à l'arête du plateau.

L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui va suivre, faite en référence à un mode de réalisation particulier de cette invention, donné à titre illustratif et non limitatif, en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- La figure 1 représente une vue en perspective d'un plateau à renforts selon l'invention,
- La figure 2 est une vue en perspective illustrant deux plateaux selon l'invention gerbés

- Les figures 3 à 8 illustrent en perspective les différentes étapes de montage du plateau de la figure 1 à partir d'un flan de carton.

Le plateau selon l'invention, tel que repéré par 1 sur la figure 1, comprend de façon classique, une paroi de fond 2 sensiblement rectangulaire et quatre parois latérales 3 à 6 dressées perpendiculairement le long des quatre côtés de la paroi de fond, et définissant deux parois courtes opposées 4 et 6 et deux parois longues opposées 3 et 5. Il est, également de façon classique, obtenu par pliage d'un flan de matériau semi-rigide tel que du carton.

Ce plateau est destiné à être gerbé avec d'autres, pour obtenir un empilement de plateaux 1, 1' tel que représenté sur la figure 2.

Afin de renforcer la résistance à la compression verticale de ce plateau au sein d'un empilement, celui-ci est pourvu au niveau de chacun de ses angles de quatre renforts 9 qui sont éventuellement prolongés chacun par une patte supplémentaire 22, la patte 22 et le renfort correspondant définissant une cornière s'étendant dans l'angle du plateau. Dans l'exemple représenté, les renforts 9 sont plaqués contre les parois courtes 4, 6 du plateau à raison de deux renforts par paroi courte, et s'étendent chacun à partir de l'arête du plateau sur environ un quart de la longueur de la paroi courte 4, 6. La largeur du renfort sera adaptée aux besoins de résistance au flambage et de considérations esthétiques ou fonctionnelles du plateau, il pourra donc avoir une largeur inférieure ou supérieure au quart de la longueur de la paroi courte.

La particularité de ce plateau réside dans la constitution du renfort 9 puisque celui-ci comprend une multiple épaisseur de flan 9 qui définit de multiples parois plaquées les unes contre les autres et qui se retrouvent également plaquées contre les extrémités parois courtes 4 et 6, et s'opposant

ainsi de façon améliorée à la compression verticale exercée par des plateaux surplombant le plateau considéré au sein d'un empilement.

En outre, comme visible sur la figure 1, au moins deux des parois constitutives du renfort 9 contiennent des cannelures parallèles à l'arête 8 du plateau, avec donc l'orientation la plus propice pour augmenter la résistance du plateau à la compression verticale.

Les renforts à multiples épaisseurs 9 qui s'étendent chacun sur environ un quart de la longueur de la paroi courte, viennent renforcer ensemble cette paroi courte 4, 6 sur la moitié de sa longueur, ce qui permet d'éviter le flambage de cette paroi courte 4, 6.

Et la patte 22 qui prolonge ce renfort 9 définit avec ce dernier une cornière dans l'angle du plateau qui est bloquée dans cet angle par des moyens appropriés, et vient augmenter encore la résistance à la compression verticale.

En outre, l'obtention de la multiple épaisseur pour le renfort 9, s'effectue sans consommation excessive de carton.

En effet, le plateau selon la figure 1 est obtenu par pliage et en outre idéalement sans aucun collage, du flan tel que représenté sur la figure 3.

De façon classique, ce flan comprend une base rectangulaire formant la paroi de fond 2 et quatre parties de flan ou rabats, qui sont articulées aux bords de la paroi de fond 2 afin de former les parois latérales 3 à 6, les rabats formant les parois les plus longues 3 et 5 du plateau comprenant chacun deux petits volets latéraux 13 destinés à être fixés, lorsque les parois longues sont constituées, respectivement sur les deux parois courtes adjacentes 4, 6.

Les cannelures de ce flan sont orientées parallèlement aux côtés longs de la paroi de fond 2.

Chaque rabat court 4 et 6 comprend, comme mieux visible sur la figure 5, deux parties de flan identiques 16 et 17 qui s'étendent chacune d'un côté du bord supérieur 18 du rabat court considéré 4 ou 6 et qui sont articulées vis-à-vis de ce rabat court 4 ou 6 par une double ligne de pliage A, A'.

Cette partie de flan 16 ou aile 16, comprend trois portions consécutives 20, 21 et 22 dont seule la portion centrale 21 est articulée autour de la double ligne de pliage A, A' vis-à-vis du rabat court correspondant 4 ou 6, les deux portions d'extrémité 20 et 22 étant indépendantes de ce rabat court 4 ou 6, mais par contre chacune articulée vis-à-vis de la portion centrale 21 autour d'une ligne de pliage 24, 25 parallèle à l'arête 8 du plateau.

La portion centrale 21 de cette aile 16 est destinée à former la paroi principale et externe du renfort 9, et présente la largeur désirée pour le renfort en question, la portion d'extrémité 22 s'étendant au-delà de la ligne de pliage 24 coïncidant avec l'arête du plateau 8, est destinée à former la patte 22 qui sera plaquée contre la paroi longue adjacente 3 ou 5 et la portion d'extrémité restante 20 est destinée à être repliée le long de la ligne 25 pour être plaquée contre la face interne de la portion centrale 21 et constituer la paroi supplémentaire interne du renfort 9.

La formation du renfort 9 s'effectue lors de la mise en volume du flan de la figure 3, de la façon suivante.

Cette mise en forme débute, conformément à la figure 4, par le redressement des deux rabats longs 3 et 5 perpendiculairement aux bords longs de la paroi de fond 2, et par le pliage des petits volets 13 de ces rabats longs 3, 5 suivant les côtés courts de la paroi de fond 2, alors que les rabats courts 4 et 6 et les ailes correspondantes 16, 17 s'étendent dans le prolongement de la paroi de fond 2.

Par la suite, conformément à la figure 5, un premier rabat court 6 est redressé le long du côté court correspondant de la paroi de fond 2 et plaqué extérieurement contre les petits volets 13 des deux rabats longs adjacents 3, 5, alors que les ailes 16, 17 portées par ce rabat court 4, 6 sont disposées au-dessus de ce rabat court 6.

Toujours en référence à la figure 5, on met ensuite tout d'abord en forme un premier renfort 9 à partir d'une première aile 17 en repliant la portion d'extrémité 20 de cette aile 16 contre la face interne de la portion centrale 21 le long de ligne de pliage 25.

Conformément à la figure 6, en maintenant la portion d'extrémité 20 de l'aile 16 plaquée contre la portion centrale 21, on rabat l'aile 17 contre le petit volet 13 lui-même plaqué contre le rabat court dressé 6, le long de la double ligne de pliage A, A'. Ainsi, la portion d'extrémité 20 de l'aile 17 se retrouve à être prise en sandwich entre la portion centrale 21 et le petit volet 13 qui est plaqué contre la paroi courte ainsi formée 6, et la portion d'extrémité 22 vient se plaquer contre la paroi longue correspondante ainsi formée 5.

La portion d'extrémité 20 de l'aile 17 qui est prise en sandwich forme ainsi la paroi supplémentaire 20 interne au renfort 9, alors que la portion centrale 21 forme la paroi principale externe de ce renfort 9. La portion d'extrémité 22 forme la patte de fixation à la paroi longue adjacente.

Les deux parois 20 et 21 constitutives du renfort 9 et la paroi courte 6 comprennent suite à cette mise en forme à partir du flan de la figure 3, des cannelures s'étendant verticalement (voir figure 7), alors que le petit volet 13 interposé entre le renfort 9 et la paroi courte 6 comprend des cannelures horizontales.

Un premier tenon de verrouillage 27 visible notamment sur la figure 6, est prévu en saillie du bord inférieur de la paroi principale externe 21 du renfort 9, afin de se loger dans une encoche correspondante 28 (repérée sur les figures 3 et 8), réalisée dans la paroi de fond 2 du plateau, et conformée pour retenir le tenon 27 alors que les parois externe 21 et interne 20 du renfort sont elles mêmes plaquées contre le petit volet 13 et la paroi courte sous-jacente 6.

Afin de faciliter l'insertion de ce tenon de verrouillage 27 dans l'encoche correspondante 28, deux traits de coupe 29 (visibles sur la figure 8), parallèles aux parois longues 3 et 5 sont réalisées aux deux extrémités de l'encoche 28. Ces traits de coupe 29 facilitent l'engagement du tenon de verrouillage 27, en autorisant une portion correspondante de la paroi de fond 2 à se déformer élastiquement en s'abaissant sur passage du tenon 27 et revenant à sa position dans le prolongement de la paroi de fond une fois que le tenon 27 a atteint l'encoche 28 de façon à bloquer ce tenon 27 et donc le renfort 9 en position plaqué contre le petit volet 13 et donc contre la paroi courte 6.

De même, le bord inférieur de la patte de fixation 22 comprend un tenon de verrouillage 31 repéré sur la figure 6 qui vient s'engager dans une encoche correspondante 32 réalisée sur la paroi de fond 2, et qui comporte deux traits de coupe parallèles facilitant l'insertion du tenon 31 et autorisant son blocage dans l'encoche 32.

Comme visible sur la figure 3, la définition des pattes de fixation 22 n'engendre aucune consommation supplémentaire de carton puisqu'elles s'inscrivent dans le prolongement des rabats courts 3, 5.

On obtient ainsi un premier renfort à multiples épaisseurs de flan 9 et une patte de fixation 22 plaqués respectivement contre une paroi courte 6 et la paroi longue adjacente 5.

On met en forme de la même façon le deuxième renfort 9 de cette paroi courte 6.

Et lorsque les deux renforts 9 et les deux pattes de fixation 22 d'une même paroi courte 6 sont mis en forme et verrouillés dans cette configuration montée, on peut mettre en forme les renforts 9 et les pattes de verrouillage 22 portées par la paroi courte opposée 4, et obtenir le plateau monté de la figure 1.

Ce plateau comporte une résistance à la compression verticale améliorée du fait de la présence de quatre renforts 9 à double épaisseur de carton, et dont les cannelures sont verticales, qui sont en outre chacun plaqué contre un petit volet 13 dont les cannelures sont horizontales, et enfin contre la paroi courte 4, 6 à cannelures verticales.

Ainsi, à proximité immédiate de l'arête 8 du plateau, quatre couches de matériau semi rigides plaquées les unes contre les autres s'opposent à la compression verticales au sein d'un empilement de plateaux, trois de ces couches ayant en outre des cannelures orientées verticalement c'est à dire dans la direction la plus à même d'augmenter la résistance à la compression verticale.

Ces quatre couches ou parois de support 20, 21, 13, 4 ou 6 viennent soutenir dans l'angle du plateau, le plateau supérieur au sein d'un empilement.

La partie de flan interposée entre les deux lignes de pliage A, A' de la portion centrale 21 du renfort 9 définit une surface d'appui 35 pour un plateau supérieur qui vient s'appliquer sur la tranche supérieure des quatre parois de support 20, 21, 13, 4 ou 6.

Conformément à la figure 1, une portion de cette surface d'appui 35 est prélevée pour constituer un tenon de gerbage 34 qui fait saillie de la paroi courte correspondante 4 ou 6 et un évidement correspondant 36 est formé à une position

correspondante dans la partie basse de la paroi courte considérée 4 ou 6, cet évidement empiétant légèrement sur la paroi de fond 2 afin de loger le tenon correspondant d'un plateau inférieur au sein d'un empilement.

Dans l'exemple illustré, le tenon 34 est disposé à mi-largeur du renfort 9 de sorte que deux surfaces d'appui 35 s'étendent de part et d'autre de chaque tenon 34.

Bien entendu, on pourrait envisager que le tenon soit au contraire disposé non plus au centre du renfort mais d'un côté de celui-ci, de sorte que chaque renfort ne définisse plus qu'une unique surface d'appui 35 d'un côté de ce tenon 34.

La portion centrale des parois courtes 4 et 6 qui n'est pas redoublée par un renfort à multiples épaisseurs, se retrouve à être pourvue d'une simple épaisseur de flan. Elle est pourvue d'une ouverture 37 réalisée à partir de son bord supérieur et qui permet la préhension d'un plateau supérieur par un utilisateur qui aura introduit ses doigts dans cette ouverture pour saisir par la paroi de fond le plateau supérieur en question.

Bien entendu, il est possible que cette portion centrale de la paroi courte 4 ou 6 porte un tenon, en remplacement des deux tenons portés par les deux renforts d'une même paroi courte 4 et 6.

Il est à noter que dans l'exemple représenté, chaque renfort 9 présente une largeur sensiblement égale au quart de la largeur de la paroi courte et qu'ainsi, la portion à simple épaisseur présente une largeur équivalente à la moitié de celle de la paroi courte.

Des ouvertures de préhension 38 sont également réalisées à partir des bords libres des parois longues 3 et 5.

L'invention telle que décrite ci-dessus présente différents avantages parmi lesquels:

- la définition d'un plateau présentant une résistance à la compression verticale améliorée vis-à-vis des plateaux existants,

- cette amélioration en termes de propriété mécanique n'impliquant en outre pas de consommation excessive de carton,

- la définition de renforts à multiples épaisseurs de carton adjacents aux arêtes du plateau, et obtenus par un pliage d'exécution relativement rapide, ces renforts étant en outre plaqués contre un petit volet, lui-même plaqué contre la paroi latérale correspondante du plateau, augmentant encore le nombre de couche de carton participant à l'amélioration de la résistance à la compression verticale,

- la définition au niveau de ces renforts de surfaces d'appui pour un plateau supérieur au sein d'un empilement, présentant un encombrement négligeable vis-à-vis des trottoirs qui peuvent être utilisés dans les plateaux existants et qui viennent gêner l'introduction des objets au sein des plateaux,

- l'orientation des cannelures au sein des parois constitutives du renfort qui sont parallèles à l'arête du plateau et viennent ainsi participer de la façon la plus active possible à la résistance à la compression verticale pour au moins deux des parois constitutives de ce renfort (paroi principale 21 et paroi intermédiaire 20), le petit volet 13 ayant des cannelures perpendiculaires à l'arête du plateau,

- la définition d'un plateau dont les parois courtes sont moins susceptibles d'être sujettes au flambage,

- la définition à proximité du plateau de quatre parois verticales serrées les unes contre les autres de façon relativement compacte, notamment grâce à la double ligne de pliage dont les deux lignes sont séparées d'une distance égale ou légèrement inférieure à l'épaisseur cumulée des couches constitutives du renfort, du petit volet 13 et de la paroi latérale correspondante, et grâce aux tenons de verrouillage 27, 31 qui maintiennent ces différentes couches serrées les unes contre les autres,

- la solidité du renfort en question qui est verrouillé d'une part par son propre tenon, mais aussi par le tenon de verrouillage de la patte 22 qui lui est articulée,

- la définition d'un dièdre en équerre à 90° dans chaque angle du plateau par le renfort et la patte de fixation correspondante, qui est ainsi de la forme la plus appropriée pour s'opposer à la compression verticale,

- la relative solidité de tenons de gerbage puisque ceux-ci comportent des cannelures parallèles à l'arête verticale 8 du plateau donc moins susceptibles de se plier sur mauvais positionnement d'un plateau supérieur lors de l'empilement,

- lorsque le plateau est pourvu de quatre tenons, la possibilité d'obtenir un centrage des plateaux superposés en un minimum de temps.

REVENDICATIONS

1. Plateau de transport d'objets tels que des fruits et légumes, comprenant des parois latérales consécutives et une paroi de fond, ainsi qu'un renfort de rigidification pourvu d'une paroi principale plaquée intérieurement contre l'une des parois latérale du plateau, le plateau étant formé par pliage d'un flan de matériau semi-rigide, caractérisé en ce que le renfort (9) comprend au moins une paroi supplémentaire (20) plaquée contre la paroi principale (21) du renfort et dotant le renfort (9) d'une multiple épaisseur de flan.

2. Plateau selon la revendication 1, caractérisé en ce que la paroi supplémentaire (20) du renfort (9) est prise en sandwich entre la paroi principale (21) du renfort (9) et la paroi latérale (4, 6) du plateau.

3. Plateau selon la revendication 2, caractérisé en ce que le renfort (9) comprend une première portion de flan (21) articulée autour du bord supérieur de la paroi latérale (4, 6) et une deuxième portion (20) de flan repliée contre la première portion (21) de flan, les première et deuxième portions de flan formant respectivement la paroi principale (21) et la paroi supplémentaire (20) du renfort (9).

4. Plateau selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'articulation du renfort autour du bord supérieur de la paroi latérale (4, 6) comprend deux lignes de pliage parallèles (AA') définissant une surface d'appui (35) pour un plateau supérieur au sein d'un empilement, s'appliquant sur les tranches supérieures des parois principale (21) et supplémentaire (20) du renfort (9).

5. Plateau selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il comprend un tenon de gerbage (34) issu d'une portion de la surface d'appui (35) et la paroi de fond (2) et/ou la paroi latérale (4, 6) comprend une encoche (36) susceptible d'accueillir le tenon de gerbage d'un plateau inférieur au sein d'un empilement.

6. Plateau selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un petit volet (13) articulé au bord latéral de la paroi latérale (3, 5) adjacente à la paroi latérale (4, 6) contre laquelle le renfort (9) est plaqué, le petit volet (13) étant plaqué contre le renfort (9).

7. Plateau selon la revendication 6, caractérisé en ce que le petit volet (13) est pris en sandwich entre le renfort (9) et la paroi latérale (4, 6) contre laquelle le renfort (9) est plaqué.

8. Plateau selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le renfort (9) comprend un tenon de verrouillage (27) faisant saillie du bord inférieur de la paroi principale (21), et la paroi de fond (2) comprend une entaille (29) de forme correspondante, dans laquelle le tenon de verrouillage (27) s'engage pour verrouiller le renfort (9) contre la paroi latérale (4, 6).

9. Plateau selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le renfort (9) est prolongé par une patte (22) articulée relativement à la paroi principale (21) du renfort (9) et plaquée intérieurement contre la paroi latérale adjacente (3, 5).

10. Plateau selon la revendication 9, caractérisé en ce que la patte (22) comprend un tenon de verrouillage (31) faisant saillie du bord inférieur de cette patte (22) et la paroi de fond (2) comprend une entaille de forme correspondante (32), dans laquelle le tenon de verrouillage (31) s'engage pour consolider le verrouillage du plateau dans sa configuration montée.

11. Plateau selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la paroi latérale (4, 6) contre laquelle le renfort (9) est plaqué comprend une ouverture de préhension (37) réalisée à partir de son bord supérieur.

12. Plateau selon l'une quelconque des revendications précédentes, les parois principale (21) et supplémentaire (20) et la paroi latérale (4, 6) contre laquelle le renfort

(9) est fixé comprennent des cannelures orientées parallèlement à l'arête verticale (8) du plateau.

1/2

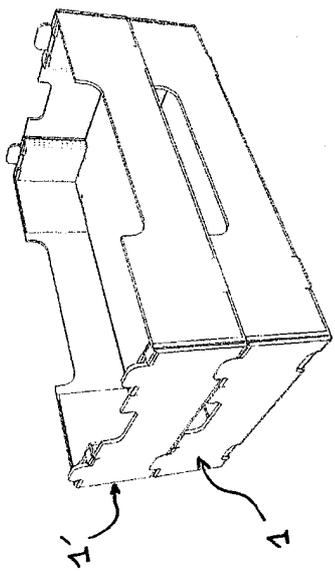


Figure 2

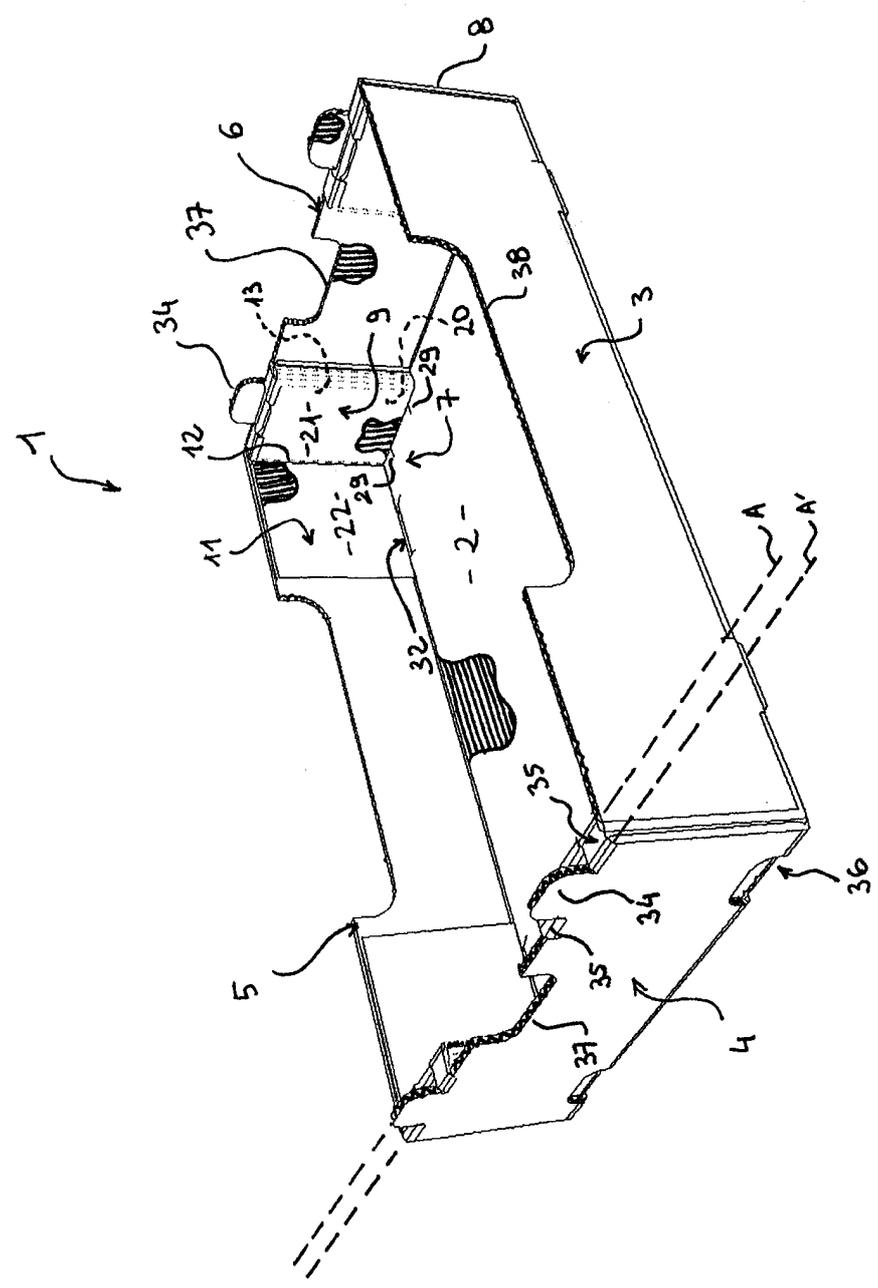


Figure 1

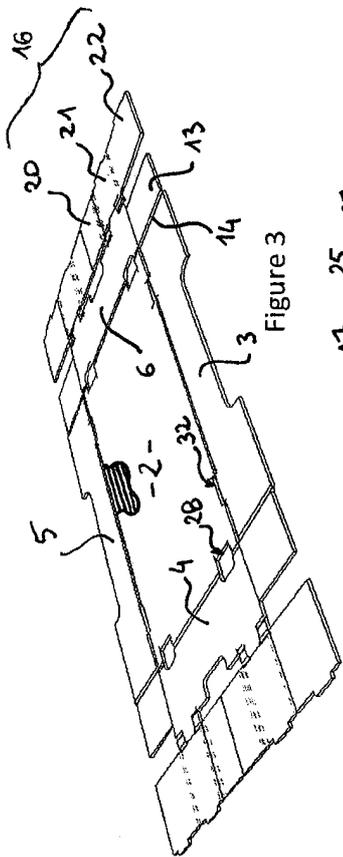


Figure 3

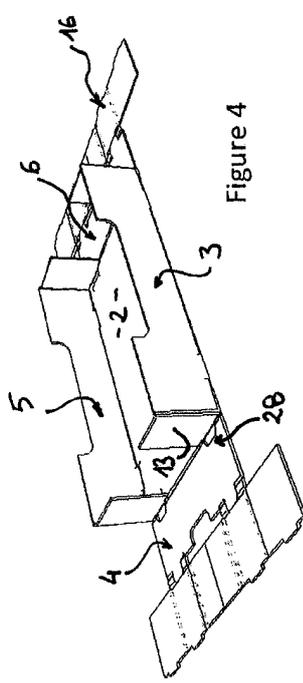


Figure 4

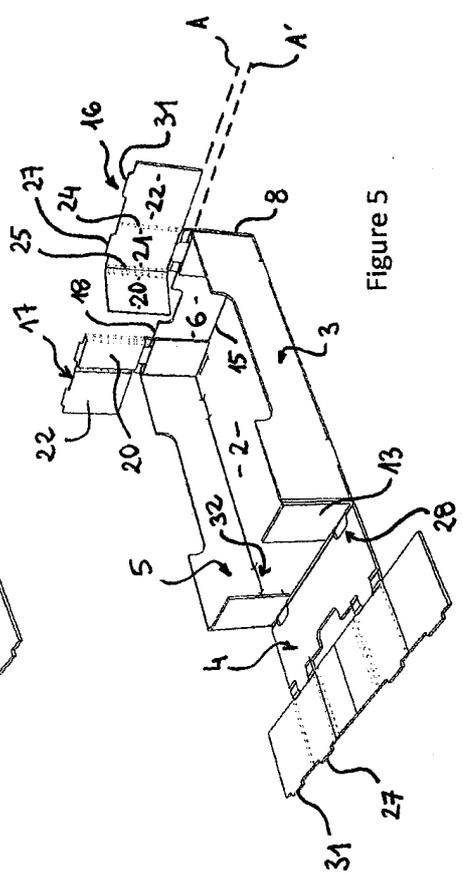


Figure 5

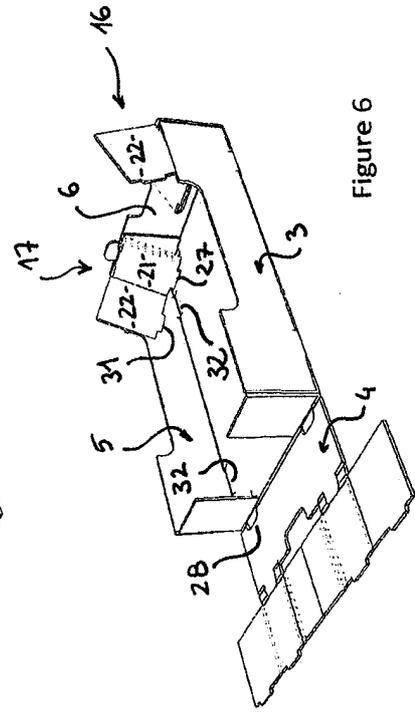


Figure 6

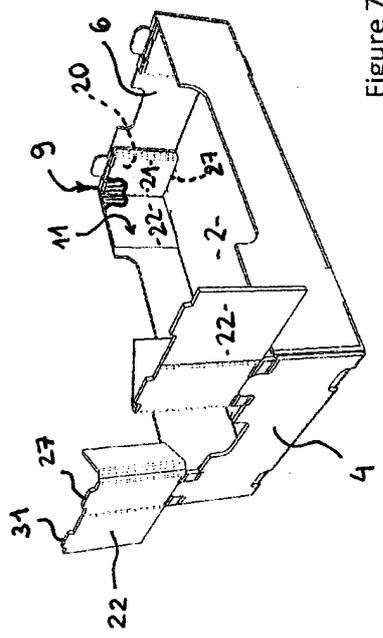


Figure 7

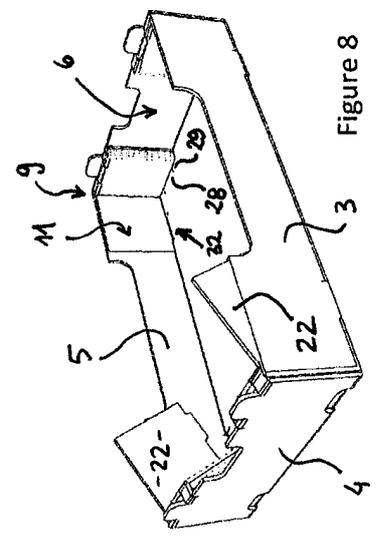


Figure 8